

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE SÉANCE DU MERCREDI 01 JUIN 2022

.....
Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Robert LEVY, Xavier BRONNER (en retard, arrivé à 20h30), Vincent RUFFIER DES AIMES, Florian SOUVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Marie MILLOT, Nicolas RUFFIER MONET, Corentin GROS, Olivier CHENU

Absents excusés : Emmanuel MAEGEY (donne procuration à Marie MILLOT), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS), Xavier BRONNER (donne procuration à Nicolas RUFFIER MONET de 20h00 à 20h30).

Secrétaire : Denis TATOUD

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

A/ Affaires Financières & Administratives :

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accorder une subvention à l'OTGP d'un montant de 25 000€ pour participer aux animations festives en lien avec l'anniversaire des 50 ans de la station et 3000 € pour la projection des films d'en Haut.

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel (C.R.A.C) de la Société d'Aménagement de la Savoie (S.A.S) récapitulant les actions menées sur l'opération et les prévisions sur les exercices à venir pour le lotissement « les Maillets ».

VALIDE la décision de M. le Maire de prolonger la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000€ pour une durée de 6 mois auprès de la Caisse d'Epargne dans l'attente du versement par l'Etat des compensations liées aux taxes et redevances des remontées mécaniques non perçues à ce jour.

PREND CONNAISSANCE du résultat de l'appel d'offre diligenté pour les travaux de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable des hameaux du Laisonnay d'en Haut et du Laisonnay d'en Bas ; **VALIDE** le choix de la Commission d'Appel d'Offre qui attribue ce marché à la société MARTOÏA TP pour un montant HT de 331 710.71 €.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du résultat de l'appel d'offre diligenté pour les travaux de construction du parking semi-enterré du Raffort ; **DECIDE** de ne pas donner suite au projet, l'obligation faite d'installer une paroi clouée augmente considérablement le prix des places (+ de 35 000€ la place de parking).

S'ORIENTE sur un projet d'aménagement d'une plateforme supplémentaire, avec possibilité de couverture sur le parking du Centre et **DONNE** mission au cabinet IMHOTEP, Maître d'œuvre, de préparer un avant-projet sommaire.

PREND CONNAISSANCE du résultat de la mise en concurrence pour la Délégation Service Public (DSP) en vue de l'exploitation du restaurant, bar et épicerie du camping municipal « le Canada » ; **CONSTATE** qu'aucune offre n'a été déposée à ce jour.

DECIDE, pour pallier le manque d'épicerie sur le camping, de collaborer avec Françoise VILLARD, gérante des magasins d'alimentation à Champagny, pour une livraison de produits commandés la veille pour le lendemain à l'accueil du camping.

S'ORIENTE sur le projet de mettre en Délégation Service Public (D.S.P) en vue de l'exploitation du camping et du restaurant 'le Canada ».

DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition du bâtiment communal dit « Ancien Local des Pompes », d'une part avec « l'ACCA de Champagny », et d'autre part avec la « Société de Chasses les Chardes », pour une durée de 3 ans moyennant une redevance annuelle de 230 €.

DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition de la salle communale dite « La Voûte » avec « l'Association des Chasseurs du Châtelard » pour une durée de 3 ans moyennant une redevance annuelle de 220 €.

DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition du local d'accueil Base de loisirs avec le Bureau des Guides de Champagny en Vanoise pour la période expressément limitée entre le 15 juin 2022 et le 30 septembre 2022 moyennant un loyer de 900 €.

PREND CONNAISSANCE du renouvellement de la Convention avec le Bureau des Guides pour le Parcours Aventure à Champagny le Haut, et qu'une journée portes ouvertes sera organisée le dimanche 26 juin 2022 pour les enfants de l'école de Champagny à l'occasion du Festiv'été.

PREND CONNAISSANCE du renouvellement de la Convention avec les Guides pour la Tour de Glace à Champagny le Haut, et qu'une journée portes ouvertes sera organisée la date reste à déterminer pour les enfants de l'école de Champagny du niveau CM1-CM2.

DECIDE de renouveler la convention d'usage de terrain avec « l'Association Plein Arbre » en vue d'autoriser la pratique de l'activité de grimpe d'arbres au camping municipal « le Canada » pour la période du 01 au 05 août 2022.

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'avenant n°01 avec la Newrest Restauration, prestataire pour la fourniture des repas de la cantine. Au vu des augmentations des matières premières, la société CORALYS appliquera à partir du 1^{er} septembre 2022 une augmentation de 6 % sur le prix des repas, passant de 4.85 € HT à 5.14 € HT.

DECIDE d'appliquer une augmentation de 3 % sur le prix des repas à la cantine à partir 01 septembre 2022.

PREND CONNAISSANCE de l'avancée du projet proposé par la Communauté de Communes Val Vanoise de créer une cuisine centrale afin d'organiser et d'optimiser le service de restauration collective.

Cette mutualisation ne peut s'effectuer qu'en cas de transfert de la compétence scolaire de toutes les communes membres de la Communauté de Communes Val Vanoise.

VALIDE l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'OPAC de la Savoie pour la réalisation de locaux communaux à Champagny le Haut. Après consultation des entreprises et attribution des marchés, le prix de revient prévisionnel de l'opération a été actualisé. Le montant prévisionnel est porté à 622 743 € TTC.

VALIDE le bilan de liquidation pour les travaux d'amélioration et extension de la zone de loisirs pour un montant total de 4 352 106.26 € TTC et **DONNE** quitus à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) pour sa mission tant sur le plan technique que financier.

PREND CONNAISSANCE que la tournée des refuges se fera à Champagny cette année avec la programmation de deux concerts sur la commune, le 03 août au refuge du Laisonnay et le 04 août 2022 au refuge de la Glière ; **NE SOUHAITE PAS** participer financièrement, les représentations se déroulant dans des lieux privés.

PREND CONNAISSANCE de la demande d'aide financière de la chorale des 4 saisons afin de budgétiser les repas, les déplacements, les partitions, etc... et **ACCORDE** une subvention d'un montant de 150 €.

PREND CONNAISSANCE de la demande d'aide financière de l'Association « les Amis de la Centaurée », personnes souhaitant apporter un plus dans la vie des personnes accueillies à l'EHPAD et **ACCORDE** une subvention d'un montant de 200 €.

PREND CONNAISSANCE de la demande d'aide financière de l'Association « Champagny Skateboard » et **ACCORDE** une subvention d'un montant de 200 €.

PREND CONNAISSANCE de la demande de renouvellement de la convention Point Crêpes de Mme Corinne GARBIÉS et de la demande de modification du compteur électrique permettant l'ajout d'une crêpière électrique.

INFORME qu'une relance de procédure de consultation sera lancée prochainement et **DIT** que les frais afférents au changement de compteur seront à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du projet de mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour un montant de 59 310 € HT et **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau et le Département, au titre de la programmation 2022 et des crédits ouverts sur tous fonds disponibles, les aides les plus élevées possibles pour compléter le financement de cette étude.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'annulation de la facture d'acompte d'eau d'un montant de 96 € pour les Chalets de Marie Blanche suite à la destruction du chalet.

APPROUVE une décision modificative au Budget Annexe Eau et Assainissement afin de faire correspondre prévisions budgétaires et budget primitif aux dépenses réellement mandatées.

Un ajustement budgétaire d'un montant de 800 € est nécessaire pour l'annulation des titres sur la facturation d'eau pour l'année 2022.

NE SOUHAITE PAS accorder de réduction sur les loyers pour la saison d'hiver 2020/2021 aux Restaurants d'Altitude « les Borseliers » et « Chalet Rossa » après étude de leur bilan financier.

ACCORDE une remise gracieuse de 10 % aux trois exploitants de terrasses, la P'Tite Fringale, le Cosy et le Barillon, sur les redevances pour l'année 2021.

VALIDE les conventions pluriannuelles de pâturage pour Messieurs, Julien CALLEGARI, Serge GIRAUD, Arnaud GRIFFON, Patrick RUFFIER LANCHE, Jean-François CLARET, et Jean-Paul GLISE.

VALIDE la convention prêt à usage aux « Rustics d'Orgeval », éleveurs de 40 cochons, au lieu-dit « le Clou » à Champagny le Haut.

M. Corentin GROS **EXPOSE** au conseil municipal que Mme Emma RUFFIER LANCHE, décédée le 11 juin 2014 a légué à la commune de Champagny en Vanoise, 100 actions « Capiforce » d'un montant nominal de 275 € net vendeur au jour du décès, soit 27 500 €. L'intégralité de la somme susdite a été affectée, selon la volonté exprimée de la défunte à la réfection et / ou à la mise en valeur de la Chapelle du Planay.

SOLLICITE M. le Maire pour le déblocage de la donation testamentaire de Mme Emma RUFFIER LANCHE auprès du notaire dans le cadre du projet de la restauration de la chapelle du Planay.

AUTORISE un droit d'accès et d'utilisation diurne, en cas de nécessité, d'un chalet communal dit « les Barmés » sis dans le Parc National de la Vanoise moyennant une redevance de 100 €.

ACCORDE la gratuité à l'Ecole de Champagny pour les visites du musée Glacialis.

B/ Affaires foncières et Urbanisme :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de la demande d'autorisation de M. Jean Michel BODARD, bénéficiaire d'un lot privatif au lotissement « les Maillets », de vendre le terrain à la copropriété qu'il souhaite constituer avec M. Jean Michel SOUVY, afin de construire deux logements à usage d'habitation principale ; **N'AUTORISE PAS**, à l'exception de M. Tony BUTHOD GARCON et M. Xavier BRONNER qui ne participent pas au vote, la vente du dit terrain à la copropriété.

PREND CONNAISSANCE qu'une convention d'aménagement touristique tripartite sera établie entre le SIGP possédant la compétence touristique, la Commune de Champagny et le groupe TERESSENS.

PREND CONNAISSANCE du compte rendu de la Commission d'Urbanisme qui a eu lieu le 23 mai 2022 en présence de plusieurs personnes faisant partie du collectif « Citoyens pour Champagny ». Un échange constructif a eu lieu sur les différents zonages du PLU et une réflexion a été lancée pour engager une modification simplifiée du PLU afin entre autres d'éviter la construction de bâtiments trop imposants.

PREND CONNAISSANCE du projet de création d'une salle de sports et d'une salle d'escalade de bloc qui permettrait la pratique de l'escalade sur des parois de faible hauteur, accessible à un large public. M. Denis TATOUD rappelle au conseil municipal que la Commune de Champagny a été labellisée « Terre d'Alpinisme », reconnaissance internationale de la qualité naturelle du territoire, et mise en avant de la Tour de Glace.

PREND CONNAISSANCE du projet d'aménagement d'un espace de coworking, nouveau mode de travail qui se pratique dans des espaces dédiés, qui seraient accessibles aux résidents et aux touristes.

C/ Information et questions diverses :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de la demande de Mme Marie MILLOT de pouvoir voter à bulletin secret lors des prochains conseils municipaux. L'exigence principale tient au nombre des conseillers qui le demandent, ceux-ci devant représenter le tiers des membres présents.

Fait à Champagny en Vanoise, le 03 juin 2022.

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE
P/O Denis TATOUD, 1^{er} adjoint

